



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°12/2026

MC/SM/SK/IC

Convocation en date du :
18/02/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice :
23
Présents :
14
Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du :
... ..

Transmission en préfecture en date du :
... ..
Accusé de réception en Préfecture du :
... ..

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier (9 rue Pitot - 34000 Montpellier).

Séance du 03 mars 2026 à 18h00.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
Mme Danielle HERBAIN, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoints au Maire,
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO, M. Guillem BANYULS, Mme Valérie HOFER, M. Richard COLL, M. Jordi AUVERGNE, M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE, M. Olivier REYNAL, Conseillers Municipaux.

Procurations : M. Jean-Victor HERETE a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, M. Thierry CO a donné procuration à Mme Danielle HERBAIN, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme le Maire, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, M. Jacques-Hervé BONET a donné procuration à M. Alain LLAURENSY, Mme Martine BONASTRE a donné procuration à M. Alexandre REYNAL, M. Gildas GILLARD a donné procuration à M. François ANDRE.

Absents : Mme Magali YOVANOVITH, Mme Elisabeth MATHIEU.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2026 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

Le Président de séance expose :

Au cours du vote du budget primitif 2026, il est prévu le versement de subventions à diverses associations. Dans ces conditions, et conformément à la proposition de la commission municipale d'attribution des subventions qui s'est réunie le 11 février 2026 à 9h00, il est envisagé d'attribuer la somme de **125 000 euros** aux associations et organismes ci-dessous :

2°) ASSOCIATIONS CULTURELLES :

- **Comité des Fêtes :** Subvention de **20 000 euros** + mise à disposition d'une salle + frais annexes pour un montant de **4 585 euros**.

- **Grégoires Améliens :** Subvention de **1 500 euros**.

- **Au Fil du Tech :** Subvention de **2 200 euros** + mise à disposition d'un local + frais annexes pour un montant de **1 475 euros**.

- **COS :** Subvention de **43 000 euros** + mise à disposition d'une salle + frais annexes pour un montant de **425 euros**.

- Nord Artois Picardie : Subvention de **1 000 euros** + mise à disposition d'une salle + frais annexes pour un montant de **1 630 euros**.
- Le Chœur d'Amélie : Subvention de **600 euros** + mise à disposition d'une salle + frais annexes pour un montant de **7 135 euros**.
- Danseurs Catalans : Subvention **4 000 euros** + mise à disposition d'une salle + frais annexes pour un montant de **6 900 euros**.
- Amélie Palalda Sardanes : Subvention de **1 500 euros** + mise à disposition d'une salle + frais annexes pour un montant de **5 918 euros**.
- Association de Minéralogie et Paléontologie : Subvention de **1 000 euros** + mise à disposition d'une salle + frais annexes pour un montant de **1 330 euros**.
- Culture et Arts en Vallespir : Subvention de **1 000 euros** + mise à disposition d'une salle + frais annexes pour un montant de **6 605 euros**.
- Vallespir Photo Découverte : Subvention de **500 euros**.
- Chantons la Vie : Subvention de **250 euros** + mise à disposition d'une salle + frais annexes pour un montant de **3 330 euros**.
- Vallespir Comedy Club : Subvention de **250 euros**.
- Promotion de la Rousquille Amélienne et Arlésienne : Subvention de **1 000 euros**.
- A.D.S Studio 67 : Subvention de **250 euros**.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 14 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION

des membres présents et représentés

APPROUVE l'octroi de ces subventions aux associations et organismes nommés ci-dessus,

APPROUVE les conventions d'objectifs et à titre gracieux des mises à dispositions des locaux communaux à intervenir avec les associations,

DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2026,

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les actes et documents y afférent.

Les élus suivants n'ont pas pris part au vote :

- *M. Frédéric DEPERROIS, procuration de M. Jean-Victor HERETE - Comité des Fêtes*
- *Mme Michelle DUNYACH - COS*
- *Mme Martine ANDRES, procuration à Mme le Maire - COS*
- *Mme Christiane GASTAL - COS*
- *M. François ANDRE, procuration de M. Gildas GILLARD - COS*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Marie COSTA**

**Le secrétaire de séance,
Guillem BANYULS**

